



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session Ordinaire du 12 DÉCEMBRE 2024

Délibération affichée

Le 18 DEC. 2024

Effectif du Conseil : 33

Présents : 21

Absents et Excusé(es) : 09

Procuration(s) : 03

N° d'ordre : 72/2024

Domaine d'intervention : 7.5/ Subventions

L'an deux mil vingt-quatre et le jeudi douze du mois de décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du cinq décembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Basse-Terre dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Monsieur André ATALLAH.

La convocation a été affichée en Mairie, le 05 décembre 2024

**PRÉSENTS** : M. ATALLAH André, Maire ; - M. RUART Alex, 2<sup>ème</sup> Maire-Adjoint ; - Mme RODES Brigitte, 3<sup>ème</sup> Maire-Adjoint ; - M. BOYAU Alex, 4<sup>ème</sup> Maire-Adjoint ; - Mme PAISLEY Yanetti, 5<sup>ème</sup> Maire-Adjoint ; - M. GENDREY Roland, 6<sup>ème</sup> Maire-Adjoint ; - Mme OTTO Julie, 7<sup>ème</sup> Maire-Adjoint ; - M. CARRIERE Pierre, 8<sup>ème</sup> Maire-Adjoint ; - Mme LACROIX Jenia 9<sup>ème</sup> Maire-Adjoint- ; - M. MIRRE Jocelyn ; Mme LESTIN Léna ; - Mme LYSIMAQUE Maguy ; - Mr TABAR Patrice ; - Mme JEREMIE Marie-Louise ; - Mme MONLOUIS-NIRELLEP Maddy ; - M. MARCEL Didier ; -Mme LINON Gladys ; - M. GEOFFROY Ludji ; - Mme PENCHARD Marie-Luce ; - M. BROLIRON Jean-François ; - M. BIDELOGNE Fred; **Conseillers Municipaux.**

**ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION** : M. GUILLAUME Bernard, 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint, (procuration donnée à M. ATALLAH André) ; - M. FARIAL Harold (procuration donnée à Mme JEREMIE Marie-Louise) ; M. ISSA Jean-François (procuration donnée à Mme OTTO Julie) ; ; **Conseillers Municipaux.**

**ABSENTS** : -Mme LAQUITAINÉ Liliane ; - Mme RENE-GABRIEL Murielle ; - M. PERAIN Franck ; M. EUGENE-SALZEDO Willy ; - M. PROCIDA Robert ; - Mme GAUTHIEROT Franciane ; - Mme GUILLAUME Myriam ; Mme MONGE Dunia ; - Mme OUSSELIN Johanna ; **Conseillers Municipaux.**

Les conseillers municipaux présents forment la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 21, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme OTTO Julie, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

DÉLIBÉRATION PORTANT ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2024  
AUX ASSOCIATIONS.

## EXPOSÉ DES MOTIFS

**Monsieur le Maire** rappelle que le conseil municipal a délibéré le 03 octobre 2024 pour des subventions 2024 aux associations de la ville.

Cependant, plusieurs autres associations qui ne s'étaient pas encore manifestées ont sollicité la Ville pour l'attribution de subventions et ce, afin de mener des actions diverses.

Ces actions convergent avec les orientations poursuivies en matière d'attractivité et d'animation du territoire communal.

A ce titre, **Monsieur le Maire** a saisi la Commission d'attribution des subventions aux associations afin d'examiner l'éligibilité des demandes suivantes :

Associations	Montant demandé
Maison du Tourisme de Basse-Terre	15 000 €
Association Trait d'Union 97.1	4000 €
PA DÔMI	5000 €
PHENIX- BOXE	1300 €
RACING CLUB BASSE-TERRE	25 000 €
Club entrepreneur K'ART BAUDOT	6000 €
Jamaïcan Vybz School	1000 €
Anpwent Kréole	2000 €
ASA CARAIB	5000 €
Les Balisiers	5000 €

La réunion de la commission s'est tenue le jeudi 24 octobre 2024 sur ces dossiers.

L'Assemblée est invitée à en délibérer.

### DISPOSITIF DÉCISIONNEL LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la Commission d'Attribution de Subventions aux Associations en date du 24 octobre 2024

CONSIDÉRANT l'Exposé des Motifs ci-dessus ;

APRÈS en avoir délibéré,

**DÉCIDE À LA MAJORITÉ**  
**SOIT 22 VOIX POUR DONT 04 PROCURATIONS**  
(M. GUILLAUME Bernard, Mme RODES Brigitte, M. FARIAL Harold, M.  
ISSA Jean-François)  
**01 ABSTENTION**  
(M. BROLIRON Jean-François)

\* Mme RODES Brigitte, 3<sup>ème</sup> Maire-Adjoint a quitté l'assemblée à 18h15 et a donné procuration à M. MIRRE Jocelyn.

\* M. GEOFFROY Ludji a quitté l'assemblée à 18h15.

**ARTICLE 1 : D'ATTRIBUER** une subvention au titre du budget 2024 aux associations désignées, selon la répartition suivante :

Associations	Subvention attribuée
Maison du Tourisme de Basse-Terre	2000€
Association Trait d'Union 97.1	1000€
PA DÖMI	1500€
PHENIX- BOXE	1000€
RACING CLUB BASSE-TERRE	2500€
Club entrepreneur K'ART BAUDOT	3500€
Jamaïcan Vybz School	1000€
Anpwent Créole	1000€
ASA CARAIB	1000€
Les Balisiers	2400€

**ARTICLE 2 : DE DIRE** que la présente délibération peut, dans un délai de deux mois, à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.télérecours.fr](http://www.télérecours.fr)

*Pour expédition conforme au registre des Délibérations.*

Certifiée exécutoire, compte tenu de

La transmission en Préfecture le

16 DEC. 2024

L'affichage et/ou la publication le

18 DEC. 2024

Et/ou la notification le

Fait à Basse-Terre, le

16 DEC. 2024



André ATALLAH



André ATALLAH